



Conservatoire de musique - année 2024/2025

Réinscription

Modalités pour les élèves déjà inscrits

Rendez-vous sur votre espace personnel :

<https://monespace.duonet.fr/conservatoire/evian>



> Arrêt des cours

Les élèves se réinscrivant sont prioritaires mais doivent se manifester avant le 26 juin pour conserver leur place. Si vous ne souhaitez pas vous réinscrire en 2024/2025 merci de le signaler à l'administration - ou via l'extranet - dès que possible.

> Orientation

- Vous êtes en Cours diplômant : vos résultats et les avis du Conseil pédagogique apparaissent dans la procédure de réinscription en ligne (niveau du cours collectif, année dans le cycle, participation aux orchestres ou aux ensembles).
- Vous êtes en Parcours : nous vous invitons à prendre contact avec votre professeur référent afin de convenir avec lui d'un rendez-vous pour faire le bilan de l'année et envisager ensemble la suite de votre orientation.

Dans tous les cas, nous vous invitons à bien lire le guide des enseignements 2024/2025.

Vous serez en mesure de nous signaler tout changement souhaité dans l'orientation de l'élève à tout moment lors de la procédure de réinscription.

> Réinscription

La réinscription au Conservatoire se fait uniquement via votre espace personnel DuoNET, dans la partie « membre du foyer », bouton « inscription ». Pensez à le faire pour chaque membre du foyer. Cette procédure est ouverte du **17 au 26 juin 2024**. En cas de difficultés de connexion, nous vous invitons à consulter l'aide disponible sur le site de la ville d'Evian.

Avant toute réinscription, l'élève et sa famille doivent prendre connaissance des documents suivants, que vous pourrez trouver dans votre espace à la rubrique « Document / fichiers » :

- Le règlement intérieur
- Le guide des enseignements 2024/2025
- La grille des tarifs 2024/2025
- Les conditions d'entretien des instruments en cas de location auprès du Conservatoire
- Les horaires prévisionnels des orchestres, ensembles et cours collectifs

Suite des informations au verso =>

> Documents à fournir

Au cours de la procédure, vous devez nous transmettre les documents suivant en format PDF (ou JPG). Attention, leurs tailles ne doivent pas dépasser les 0,5 Mo.

- La carte d'identité du responsable légal de l'enfant et payeur. (Facultatif si il n'a pas changé)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, pour les évianais.

Puis, **impérativement avant le 15 octobre 2024**, sans quoi c'est le plein tarif qui sera appliqué ; depuis votre espace personnel, dans la rubrique « DOCUMENTS / Envoyer » :

- Carte avantage 2024/2025, pour les foyers évianais bénéficiaires.
(Demande à faire auprès du CCAS entre le 26 août et le 30 novembre 2024)

> Organisation de la nouvelle année scolaire

Choix des horaires des cours collectifs

Le planning prévisionnel des cours collectifs (Formation Musicale + orchestres) pour l'année 2024/2025 sera communiqué courant juin 2024. Le choix des horaires se fera exclusivement en ligne entre le 26 août et le 4 septembre 2024 depuis votre espace personnel. Le planning définitif des élèves sera communiqué aux familles le vendredi 6 septembre 2024.

Choix des horaires du cours individuel d'instrument

Le professeur contactera la famille pour connaître les disponibilités des familles. Le planning des cours individuels ne pourra être arrêté qu'une fois connue la répartition définitive dans les cours collectifs, donc pas avant le mercredi 4 septembre.

Reprise des activités :

Une série d'ateliers musicaux et de cours collectifs seront proposés aux élèves du 2 au 14 septembre. Les cours hebdomadaires reprendront eux à partir de la semaine du 16 septembre 2024.